



Séance du 21 juin 2012

Convocation du 15 juin 2012

Absents excusés : Marie-Hélène BARRE, Jean-Luc GEORGELIN

Secrétaire de séance : Josette GUITTON

Marie-Hélène BARRE donne pouvoir à Joëlle ELINE

Jean-Luc GEORGELIN donne pouvoir à Alain BRETEAUDEAU

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 31 mai 2012

1 – Tarifs de location des salles

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2013 comme suit :

Cimetière	
<u>Concession terrains</u>	
- 30 ans / m ²	78,48 €
- 50 ans / m ²	112,11 €
Concession cases de columbarium	
- 30 ans	805,00 €
<u>Concession cavurnes</u>	
- 30 ans	876,00 €
Vente de caveaux	900,00 €
Divagation de chiens	
Forfait de prise en charge	15,00 €
Participation journalière	10,00 €
Droits de place	
Droits de place annuels	59,00 €
Matériel	
- Vaisselle / couvert	1,05 €
- Vaisselle / morceau manquant	1,00 €
- Tables, tréteaux et bancs / unité	gratuit
- Chaises / unité à partir de 11 chaises Gratuit jusqu'à 10 chaises	0,40 €
Salles p/Vin d'honneur Commune	
- 1/2 Salle Bel-Air	157,00 €
- Salle Bel-Air entière	196,00 €
- 1/3 salle municipale	123,00 €
- Salle municipale entière	196,00 €
- Salle polyvalente	216,00 €
- Square de la Mairie	120,00 €

Salles p/Vin d'honneur Hors Commune	
- 1/2 Salle Bel-Air	314,00 €
- Salle Bel-Air entière	389,00 €
- 1/3 salle municipale	250,00 €
- Salle municipale entière	389,00 €
- Salle polyvalente	432,00 €
- Square de la Mairie	243,00 €
Salles p/associations romagnonnes	
- Cuisine Salle Bel-Air	34,00 €
- 1/2 Salle Bel-Air	45,00 €
- Salle Bel-Air entière	91,00 €
- 1/3 salle municipale	41,00 €
- Salle municipale entière	91,00 €
- Salle du foot	39,00 €
- Salle polyvalente (en cas d'impossibilité dans l'Espace Galerne)	224,00 €
- Manifestations extra-sportives dans salle de sports (sur décision du Conseil Municipal)	563,00 €
- Chauffage dans la grande salle de sports et polyvalente Entre le 16/10 et le 15/04	56,00 €
Salles p/locations privées Commune	
- 1/3 Salle municipale	56,00 €
- Salle municipale entière	128,00 €
- 1/2 Salle Bel-Air	65,00 €
- Salle Bel-Air entière	128,00 €
- Cuisine Salle Bel-Air	49,00 €
- Salle Accueil Foot	54,00 €
- Salle polyvalente (en cas d'impossibilité dans l'Espace Galerne)	432,00 €
Salles p/locations privées Hors Commune	
- 1/3 Salle municipale	112,00 €
- Salle municipale entière	258,00 €
- 1/2 Salle Bel-Air	132,00 €
- Salle Bel-Air entière	258,00 €
- Salle Bel-Air + cuisine	341,00 €
- 1/2 salle Bel-air + cuisine	211,00 €
Véhicule frigo	
Personnes privées romagnonnes :	
Forfait par jour pour 25 kms maximum	54,00 €
Par kilomètre au-delà de 25 kms parcourus	0,54 €
Associations romagnonnes :	
Forfait par jour pour 25 kms maximum	gratuit
Par kilomètre au-delà de 25 kms parcourus	0,54 €
Forfait pour associations pour 2013	370,00 €
Forfait pour associations pour 2014	390,00 €

Intervention du personnel technique / heure	31,00 €
--	---------

Caution des salles	
Salle municipale	600,00 €
Salle Bel-Air	600,00 €
Salle du foot	300,00 €

Tarifs de location de l'ESPACE GALERNE pour 2014

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les tarifs suivants, en demandant pour l'année prochaine que les prix soient arrondis :

	Toutes les salles	Bar + salle	Bar + cuisine	Bar
Périodes		80%	70%	60%
1 journée week-end ou jour férié été	1 100,00 €	880,00 €	770,00 €	660,00 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10 %)	990,00 €	792,00 €	693,00 €	594,00 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	880,00 €	704,00 €	616,00 €	528,00 €
Location 2 jours été	1 343,00 €	1 074,40 €	940,10 €	805,80 €
Location 2 jours hiver	1 195,00 €	956,00 €	836,50 €	717,00 €

Une réduction de 30% sera accordée aux Associations Romagnonnes :

		80%	70%	60%
Périodes				
1 journée week-end ou jour férié été	770,00 €	616,00 €	539,00 €	462,00 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10 %)	693,00 €	554,40 €	485,10 €	415,80 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	616,00 €	492,80 €	431,20 €	369,60 €
Location 2 jours été	940,10 €	752,08 €	658,07 €	564,06 €
Location 2 jours hiver	836,50 €	669,20 €	585,55 €	501,90 €

Une réduction de 18 % sera accordée aux Romagnons (particuliers, entreprises) :

		80%	70%	60%
Périodes				
1 journée week-end ou jour férié été	902,00 €	721,60 €	631,40 €	541,20 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10 %)	811,80 €	649,44 €	568,26 €	487,08 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	721,60 €	577,28 €	505,12 €	432,96 €
Location 2 jours été	1 101,26 €	881,01 €	770,88 €	660,76 €
Location 2 jours hiver	979,90 €	783,92 €	685,93 €	587,94 €

St Sylvestre	
Particuliers et entreprises Commune et Hors Commune	1 450,00 €
Associations romagnonnes (- 15 %)	1 232,50 €

Percolateur	Inclus dans prix location salle
Vaisselle cassée, morceau manquant	1,00 €

2 – Règlements de salles

Monsieur le Maire demande à ne pas aborder cette question car les commissions souhaitent modifier quelques points des règlements d'utilisation des salles mais n'ont pas encore fait le point complet des modifications nécessaires. Le dossier est donc reporté.

3 – Décision Modificative

Suite à la vente de l'ancienne tondeuse et de la création du Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC), le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		021 : Virement de la section de fonctionnement - 1.500,00 € 024 : Produits des cessions d'immobilisations (vente de la tondeuse) + 1.500,00 €
FONCTIONNEMENT	023 : Virement à la section d'investissement - 1.500,00 € 73925 : Fonds péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (F.P.I.C.) + 1.500,00 €	

4 – SMACL – Avenant n° 3 : assurance tracteur

Suite à l'acquisition du nouveau tracteur et afin qu'il puisse être assuré, la SMACL, l'actuel assureur de la commune, propose un avenant afin d'ajouter à la liste du matériel assuré ledit tracteur en remplacement de l'ancien tracteur qui a été revendu. Le coût supplémentaire s'élève à 50,55 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5 – Compte-rendu de commissions

Aucune commission n'a établi de compte-rendu dernièrement.

6 – Questions diverses

- Arrivée du gaz : Depuis la réunion d'information publique ayant eu lieu le 10 mai 2010, la prospection par la société Antargaz a continué. Les travaux devraient être les suivants : 800 m de canalisations (de la salle municipale, rue des Forges, rue de la Mairie, rue Nationale jusqu'à la Résidence Verte Vallée) : 16 usagers. Lieu de stockage : l'arrière de la salle municipale. Le complexe sportif, y compris la future salle de tennis de table, ainsi qu'une amorce de la rue des sports seront également raccordés via une citerne enterrée à l'entrée dudit complexe.
Une étude complémentaire entre la société Antargaz et le SIEMML est lancée pour le bas de la rue Nationale (de la Résidence Verte Vallée jusqu'au rond point de la Peltière).
Les travaux commenceront fin août – début septembre. Durée : environ 8 semaines.
- SIEMML : Enfouissement des réseaux rue des Forges (de l'ancien atelier communal au n° 21 de la rue des Forges) : coût à la charge de la commune (18.764 euros). Les travaux seraient programmés pour 2013.
- Subvention Plantation de Haies : La Communauté d'Agglomération du Choletais, en collaboration avec l'association Mission Bocage, relance un programme de plantations pour la saison 2012/2013, avec la participation financière du Conseil Général de Maine-et-Loire. Les communes ou les particuliers qui souhaitent planter des haies bocagères en zone rurale (hors zone agglomérée) peuvent ainsi bénéficier d'une aide financière. Les formulaires de demandes sont à retirer en mairie et à retourner à la CAC avant le 7 septembre 2012.
- Présentation des zones économiques sur le territoire intercommunal : Mr Alan Laidet, conseiller délégué aux affaires économiques auprès de la CAC présente au conseil municipal la pépinière d'entreprises qui va être érigée dans la ZAC de la Peltière (2 ateliers). La pose de la 1^{ère} pierre de cette pépinière d'entreprises ayant lieu le vendredi 22 juin. La livraison de ces deux ateliers étant fixée avant la fin d'année. Mr Laidet présente également une situation des différentes zones économiques sur la CAC (superficie et budget).
- Site Web : Mr Freddy Clénet, présente la charte graphique du future site web de la commune qui sera en ligne d'ici la fin d'année.